

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONCIER, DE
LA FORMATION ET DE L'ORGANISATION
DU MONDE RURAL

BURKINA FASO



La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PLAN D'ACTION

PLAN STRATEGIQUE DEVELOPPEMENT- FORMATION AGRICOLE ET RURALE

(PSD-FAR)

Période : 2026 - 2030

Novembre 2025

Sommaire

Sommaire	i
Sigles et abréviations.....	i
Introduction.....	1
I. Analyse de la situation de la formation agricole et rurale	2
1.1. Rappel des éléments de la stratégie	2
1.1.1 Fondements, Vision et Principes directeurs.....	2
1.1.1.1 Fondements.....	2
1.1.1.2 Vision.....	4
1.1.1.3 Principes directeurs	4
1.1.1.4 Orientations stratégiques	6
II. Dispositif de mise en œuvre du PSD-FAR	8
2.1. Organes de pilotage de la gouvernance de la formation agricole et rurale.....	8
2.1.1. Dispositif de la formation agricole et rurale au niveau national.....	8
2.1.1.1. La Direction Générale, du Foncier, de la Formation et de l'organisation du Monde Rurale (DGFOMR).	8
2.1.1.2. La maison des compétences Burkina Suudu Bawdè (BSB), du ministère en charge de la formation professionnelle	10
III. Opérationnalisation du plan stratégique de développement de la formation agricole et rurale	
11	
3.1. Le comité de suivi technique élargi.....	12
3.2. Le comité technique restreint de suivi.....	13
IV. Les outils d'appui à la gouvernance.	14
4.1. Suivi et évaluation	14
4.1.1. Dispositif de suivi-évaluation	15
4.1.2. Outils de suivi et d'évaluation.....	15
4.2. Mécanisme de financement et stratégie de mobilisation des ressources.....	15
Conclusion	16
Annexe.....	A

Sigles et abréviations

APC	: Approche par compétences
ASPHF	: Agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques
ATA	: Agent technique d'agriculture
ATE	: Agent technique d'élevage
BPA	: Bonnes pratiques agricoles
BSB	Burkina Suudu Bawdè
CAB	: Centre d'alphabétisation de base
CE	: Conseiller d'élevage
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CFJA	: Centre de formation des jeunes agriculteurs
CN/SNFAR	: Conseil national de la formation agricole et rurale
CNEFP	: Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle
CNRST	: Centre national de la recherche scientifique et technologique
COGES	: Comité de gestion
CPR	: Centre de promotion rurale
CQP	: Certificat de qualification professionnelle
CVD	: Conseil de développement villageois
DECF	: Direction des écoles et centres de formation
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
ECOWAP	: Politique agricole de la CEDEAO
EFTP	: Enseignement et formation techniques et professionnels
ENEF	: Ecole nationale des eaux et forêts
ENESA	: Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
FAR	: Formation agricole et rurale
FFOM	: Forces, faiblesses opportunités, menaces
FJA	: Formation des jeunes agriculteurs
FONAENF	: Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
IDR	: Institut du développement rural
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRSAT	: Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques
MARAH	: Ministère de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques
MEAPLN	: Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MESRI	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MSJE	: Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi
MESFPT	: Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique
MAAH	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MARHASA	: Ministère de l'agriculture, des ressources halieutiques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire
MEEVCC	: Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
MENA	: Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
MESRI	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJFIP	: Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles
MRAH	: Ministère des ressources animales et halieutiques
OAP-H	: Offensive agro-pastorale et halieutique
ODD	; Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Organisation Professionnelle
PADEL-B	: Programme d'appui au développement de l'élevage au Burkina Faso
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Organisation Professionnelle
PA-SD	: Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PADEL-B	: Programme d'appui au développement de l'élevage au Burkina Faso
PAPS/EFTP	: Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
PAQPA	; Projet d'Appui à la Qualification et à la Professionnalisation des Acteurs Agricoles
PARPED	: Programme d'augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent
PAS	: Programme d'ajustement structurel
PAU	: Politique agricole de l'UEMOA
PDA/ECV	: Plan décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie

PDA/GIZ	: Programme de développement de l'agriculture/ <i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
PDCPR	: Programme de dynamisation des centres de promotion rurale
PDDAA	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDSEB	: Programme de développement stratégique de l'éducation de base
PIB	: Produit intérieur brut
PN/EFTP	: Politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
PNDDAI	: Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée
PNDEL	: Politique nationale de développement durable de l'élevage
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNE	: Politique national de l'environnement
PNE	: Politique nationale de l'emploi
PNIASP	: Programme Nationale d'investissement agro-sylvo-pastoral
PNPA	: Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture
PNSR	: Programme national du secteur rural
PNVACA	: Programme national de vulgarisation agricole
PPP	: Partenariat public-privé
ProEmploi/ GIZ	: projet de promotion de l'emploi pour les jeunes en milieu rural (GIZ/PROEMPLOI)
PRIJ	: Programme de renforcement des capacités des jeunes de 14 à 18 ans déscolarisés et sortant des structures d'éducation non formelle
PRSAP	: Projet de renforcement des services agricoles et pastoraux
PSD-FAR	: Plan stratégique de développement de la formation agricole et rurale
PSCE/JF	: Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes
PSEF	: Programme sectoriel d'éducation et de formation
PTF	: Partenaire technique et financier
SDR	: Stratégie de développement rural
SNDDAI	: Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée
SNFAR	: Stratégie nationale de formation agricole et rurale
SNSA	: Stratégie nationale de sécurité alimentaire
SNVA	: Système national de vulgarisation agricole
SP/CPSA	: Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
ST/FAR	: Secrétariat technique de la formation agricole et rurale
TSA	: Technicien supérieur d'agriculture
TSE	: Technicien supérieur d'élevage

UEMOA

: Union économique et monétaire ouest-africaine

Introduction

Au Burkina Faso, le secteur agrosylvopastoral et halieutique constitue l'un des moteurs de la croissance économique nationale et participe à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il contribue à la formation du PIB à hauteur de 23,4% (IAP, 2024) et absorbe près de 63,3% de la population active.

Malgré plusieurs initiatives et les efforts consentis, les progrès enregistrés n'ont pas permis de sortir la majorité des populations rurales de la pauvreté, même que la sécurité alimentaire reste aujourd'hui encore un défi majeur pour le pays.

Pour remédier à cette situation de non satisfaction, des stratégies plus ambitieuses et structurées ont été entamées. En exemple, le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) adopté en janvier 2023, s'est fixé comme objectifs généraux de :

- Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs.
- Promouvoir des pratiques agricoles résilientes et durables.

Ces initiatives visent à autonomiser les populations affectées par le terrorisme, renforcer la résilience des communautés rurales, et soutenir le développement agricole et rural.

Pour l'atteinte de ces objectifs ambitieux, il est absolument indiqué que toutes les énergies et initiatives soient mises en synergie pour en faciliter la gouvernance pour un meilleur suivi et la capitalisation afin de mieux renseigner les indicateurs au niveau national.

C'est ainsi que le présent document de PSD-FAR, s'est fixé comme objectifs de

- Contribuer à l'opérationnalisation du plan d'action pour la stabilisation et le développement notamment son pilier 3 « Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » ;
- Élaborer un nouveau plan d'actions quinquennal 2026-2030 prenant en compte les initiatives en cours aussi bien au niveau des structures Etatiques qu'au niveau des projets et programmes ;
- Proposer un dispositif national et des outils pour suivre et capitaliser les résultats et approches développés par les différents acteurs conduisant des activités en matière de formation agricole et rurale.

Conçu dans une logique participative qui a bénéficié de la collaboration des parties prenantes du développement rural en général et de l'éducation et de la formation en particulier, le présent PSD-FAR s'articule autour de cinq points essentiels : (i) l'analyse de la situation de la FAR, (II)

la synthèse des réponses proposées dans les politiques et stratégies, (III) les leçons apprises des politiques, des stratégies, des programmes et projets passés et en cours, (IV) le contenu du plan stratégique, (V) son opérationnalisation avec un accent mis sur la question de la gouvernance.

Le document est assorti d'un plan d'action triennal de mise en œuvre sur la période 2026 – 2028.

I. Analyse de la situation de la formation agricole et rurale

Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire n'est pas régulièrement assurée et l'indice de la pauvreté demeure toujours élevée dans les zones rurales où l'agriculture est l'activité dominante. Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), il était de 43,2% en 2021 contre 41,4% en 2018 et en milieu rural il est passé de 51,1% en 2018 à 52,7% en 2021.

Cette situation est imputable à des contraintes de diverses natures comme (i) l'insuffisance et l'inégale répartition spatio-temporelle des pluies, (ii) le faible niveau de formation des acteurs en milieu rural, (iii) le faible niveau d'équipements techniques, (iv) l'insuffisance d'innovations techniques, etc. Au regard de ces contraintes et de l'importance du secteur, l'Etat a fait du secteur agricole un des piliers de son développement à travers l'offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 et le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), adopté en janvier 2023.

Pour remédier au faible niveau de formation des acteurs en milieu rural, le PA-SD, accorde une grande importance au renforcement du capital humain.

1.1. Rappel des éléments de la stratégie

1.1.1 Fondements, Vision et Principes directeurs.

1.1.1.1 Fondements.

Le présent plan stratégique sur la Formation Agricole et Rurale se fonde sur un certain nombre de documents d'orientation stratégique au niveau continental et se veut être un instrument d'opérationnalisation de la politique de l'Etat dans le domaine du développement agricole et rural.

En rappel au niveau continental, les documents d'orientations sont :

L'agenda 2030, adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'unanimité à travers la résolution « Transformer notre monde : le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 », constitue le cadre de référence global pour le développement durable.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine place la formation professionnelle et l'emploi des jeunes au cœur de sa vision qui est « une Afrique intégrée, prospère et pacifique ». Cette disposition sur la formation et l'emploi pour les jeunes est renforcée dans la Décennie de la formation et de l'emploi des jeunes dans les domaines technologique, professionnel et entrepreneurial (2019-2028).

La Stratégie continentale pour l'Afrique (2025-2034) qui fait du sous-secteur de l'Enseignement et de Formation Technique et Professionnels (EFTP), un maillon essentiel à la réalisation de la vision de l'Union africaine par le développement des compétences requises pour la main-d'œuvre africaine.

Au niveau national ; les documents d'orientation sont le Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral (PNIASP-2020-2025) et le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) adopté en 2023.

Le renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral ressort comme un élément fondamental dans le développement du secteur agricole et rural du pays.

Le 3è pilier « Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » du Plan d'action pour la stabilisation et le développement, concentre les priorités d'action à mener afin d'améliorer différents domaines de gouvernance, de consolider la dynamique du développement du capital humain et d'améliorer la production des secteurs porteurs pour l'économie en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

Dans le domaine de la gouvernance sociale, notamment le développement du capital humain et la solidarité nationale, les actions du Gouvernement visent entre autres à :

- porter le taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP à 9% ;
- améliorer les indicateurs d'accès et de couverture à l'éducation, à l'eau potable et à l'énergie ;
- créer au moins 50 000 emplois décents par an.

Huit (08) actions de développement du plan d'action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) abordent les questions de :

- L'accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ;
- L'amélioration de l'employabilité des jeunes et des revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes ;
- Renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF.

Les orientations du plan d'action sont donc clairement annoncées dans ces documents stratégiques. Les actions du plan d'action du PS-FAR, doivent contribuer à l'atteinte des indicateurs de cet important cadre de référence au niveau national.

1.1.1.2. Vision.

La vision du Plan Stratégique de Développement pour la Formation Agricole et Rurale est de faire du Burkina Faso « *un pays stable en pleine croissance grâce à une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans les corps de métiers agricoles et ruraux et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays à l'horizon 2030* ».

Cette vision s'inscrit dans celle du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PASD) qui est de poser les bases d'un Burkina Faso nouveau en répondant aux défis sécuritaires, humanitaires, de gouvernance et de cohésion sociale. Il s'agit à restaurer la sécurité, répondre efficacement à la crise humanitaire, promouvoir la bonne gouvernance, engager des réformes institutionnelles, œuvrer à la réconciliation nationale, organiser des élections libres et inclusives, et améliorer les conditions de vie des populations tout en favorisant une croissance économique durable et inclusive.

Pour favoriser une croissance économique durable et inclusive, il est nécessaire d'avoir un capital humain en quantité et en qualité.

1.1.1.3. Principes directeurs

La mise en œuvre du PS-FAR sera guidée par les principes directeurs suivants :

- *La bonne gouvernance***

Elle se base sur le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics, la transparence et la culture de la redevabilité à tous les niveaux.

- *La gestion axée sur les résultats***

Cette approche améliore l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste au plan physique et financier tout en garantissant la qualité des livrables. Les éléments fondamentaux de ce principe sont entre autres l'obtention des résultats de développement, la transparence et la reddition des comptes. Dans ce cadre, chaque acteur sera donc solidairement tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

- *L'équité et le genre***

Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre de la FAR repose sur la solidarité nationale et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre populations pauvres et riches, l'équité hommes et femmes. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités,

voire les discriminations entre des catégories de populations, disparités ou discriminations fondées sur le revenu, le sexe ou le lieu de résidence.

- ***La responsabilité mutuelle***

Elle consiste à faire en sorte que chaque acteur ait conscience des problématiques, se sente directement concerné par celles-ci et ses conséquences, et trouve intérêt à les résoudre. Elle consiste également en une synergie d'actions et une solidarité des résultats d'où la nécessité d'une planification, d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation participatifs et inclusifs.

- ***Le partenariat/subsidiarité***

La mise en œuvre de la SNFAR se fera par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne de décision et d'exécution. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. Elle se fera également dans le contexte de la décentralisation à la recherche de l'équité spatiale et de la paix sociale au vu des avantages comparatifs de chaque région.

Ce principe devra se matérialiser par l'implication effective des acteurs des collectivités territoriales, des organisations des producteurs, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers dans l'exécution des actions retenues.

- ***Le dialogue et la concertation***

Le dialogue et la concertation incluent tous types de négociation, de consultation, de communication ou simplement d'échange d'informations entre les différents acteurs selon des modalités diverses sur des questions relatives à la FAR.

Au regard de la particularité du secteur qui implique plusieurs parties, un dialogue constructif entre les différents acteurs, au travers de cadres formels ou informels de concertations, conditionne la réussite des actions prévues en la matière.

1.1.1.4. Orientations stratégiques

Objectif global	Axes stratégiques	Objectifs stratégiques (OS)	Effets attendus (EA)
Objectif global du PSD-FAR : Contribuer à améliorer la gouvernance de la formation agricole et rurale pour une professionnalisation plus accrue des acteurs pour un développement économique durable.;	<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction de la proportion des populations agricoles et rurales vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; - L'accroissement du PIB agricole ; - La réduction de la pauvreté en milieu rural ; - L'amélioration du niveau d'accès à l'emploi agricole. 		
	<p>Axe 1 : Renforcement de la professionnalisation des acteurs du monde agricole et rural</p>	<p>OS1.1: Améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur agricole</p>	<p>Effet attendu 1.1.1 : Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'auto-emploi des jeunes et des femmes de la FAR.</p>
			<p>Effet attendu 1.1.2. Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'emploi salarié des jeunes et des femmes de la FAR</p>
		<p>OS 1.2 : mettre en place un mécanisme post formation de la FAR</p>	<p>Effet attendu 1.2.1 : un dispositif de suivi post formation de la FAR est fonctionnel</p>

	Axe 2 : Développement de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural..	OS2.1 : Améliorer l'accès à la formation agricole et rurale	Effet attendu 2.1.1 : l'offre de formation agricole et rurale est développée selon les besoins du marché de l'emploi du secteur agro-pastoral et halieutique.
		OS 2.2 : Améliorer la qualité de la formation agricole et rurale.	Effet attendu 2.2.1 : une ingénierie de formation est développée pour la FAR Effet attendu 2.2.3: les spécificités de la FAR sont prises en compte dans le système national de certification
	Axe 3 : Amélioration de la gouvernance de l'Enseignement et de Formation Technique Professionnels agricole..	OS 3.1 . Assurer la coordination des interventions des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole.	Effet attendu 3.1.1 : La coordination des interventions des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole est assurée. Effet attendu 3.1.2 : Des outils d'appui à la coordination des initiatives en matière d'enseignement et de formation technique et professionnels agricoles (EFTPA), améliorent le suivi des réalisations sur le terrain
		Objectif stratégiques 3.2 : Renforcer les capacités des acteurs internes et externes	Effets attendus 3.2.1 : les compétences techniques des acteurs internes et externes sont renforcées Effets attendus 3.2.2 : les capacités infrastructurelles et matérielles des acteurs sont renforcées

II. Dispositif de mise en œuvre du PSD-FAR

2.1. Organes de pilotage de la gouvernance de la formation agricole et rurale.

La formation agricole et rurale est gérée par plusieurs ministères qui disposent chacun de ses infrastructures de formation. Il s'agit du :

- Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques
- Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Professionnelle et Technique
- Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

L'émettement de l'implémentation de la formation agricole et rurale entre plusieurs départements ministériels, demande une gouvernance participative et transparente. Par conséquent, une concertation entre les différentes structures en charge de la formation agricole et rurale est une nécessité.

2.1.1. Dispositif de la formation agricole et rurale au niveau national.

Le dispositif de formation agricole, placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'agriculture, est constitué de dix (10) établissements publics (l'Ecole Nationale de Formation Agricole de Matourkou (ENAFA de Matourkou), Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA) et neuf (09) Centres de promotion rurale) et d'une quarantaine de structures privées réparties sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale, du Foncier, de la Formation et de l'organisation du Monde Rural (DGFOMR), assure le pilotage du programme budgétaire formation professionnelle agricole.

2.1.1.1. La Direction Générale, du Foncier, de la Formation et de l'organisation du Monde Rural (DGFOMR).

Ses missions sont les suivantes :

- d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la réglementation en matière de pastoralisme ;
- de Mettre en œuvre la politique foncière rurale définie par le gouvernement et suivre l'application effective de la réglementation du foncier rural.
- de mettre en œuvre la politique en matière de pastoralisme et suivre l'application de la réglementation en la matière ;
- d'assurer la sécurisation foncière des terres agricoles et des espaces pastoraux en relation avec les ministères compétents ;
- de coordonner, suivre et promouvoir les activités des centres de promotion rurale ;
- de coordonner les actions de formation des écoles et centres de formation agro-pastorale et halieutique publics et privés ;

- de coordonner l'organisation des examens nationaux au profit des écoles et centres de formation agro-pastorale et halieutique ;
- de valoriser les zones pastorales, les espaces de production maraîchères et les pistes à bétail ;
- de promouvoir la formation agro-pastorale et halieutique ;
- de promouvoir la concertation permanente avec les chambres d'agriculture, les organisations des producteurs et les interprofessions ;
- de suivre, contrôler et coordonner les activités des organisations interprofessionnelles des filières agro-pastorales et halieutiques ;
- d'assurer le secrétariat technique du Conseil National pour la sécurisation foncière en milieu rural (CONA-SFR) du comité technique pour la sécurisation foncière en milieu rural (CT-SFR) et du comité national pour la transhumance (CNT). ;
- de veiller à la bonne gouvernance au sein des organisations professionnelles agro-pastorales et halieutiques, interprofessionnelles et consulaires ;
- de contribuer au renforcement des capacités des organisations consulaires, professionnelles, interprofessionnelles, agro-pastorales et halieutiques ;
- de capitaliser les informations des projets et programmes, ONG, associations ; promoteurs privés dans les domaines de la sécurisation foncière, de la formation professionnelle agro-pastorale et halieutique et d'organisation du monde rural ;
- d'assurer l'organisation des producteurs et de la structuration des filières agro-pastorales ;
- de contribuer à l'élaboration et à la vulgarisation de la législation et de la réglementation des organisations consulaires, professionnelles, interprofessionnelles agro-pastorales et halieutiques ;
- de développer un système d'information et d'assistance sur le pastoralisme en concertation avec les ministères compétents ;
- d'assurer l'organisation et le suivi du mouvement des troupeaux ;
- de veiller à la prise en compte du foncier, du pastoralisme, de la formation professionnelle et l'organisation du monde rural dans les projets et programmes de développement ;
- d'assurer une gestion apaisée et durable de la transhumance ;
- d'assurer le suivi des ressources pastorales ;
- d'assurer la production et la diffusion de l'information pastorale ;
- de mener des études sur le foncier rural, la formation professionnelle et l'organisation du monde rural ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'identification et de mobilité des animaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD-FAR, les mesures suivantes seront nécessaires afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel de la DGFOMR.

Pour le renforcement des compétences des agents de la DGFOMR, il s'agira de les former sur les thématiques suivantes :

- Outils de planification
- Ingénierie de la formation
- Approche budget programme
- Base de données des écoles et centres de formation

Des voyages d'études de partage d'expériences, sur des thématiques pertinentes pour le renforcement des capacités sur la formation professionnelle agricole et rurale pourraient être aussi envisagés.

Il se pose un besoin crucial en termes d'équipement, particulièrement pour le matériel informatique. Il sera nécessaire d'acquérir :

- des ordinateurs portables
- des imprimantes multifonctionnelles
- des fournitures de bureau
- des logistiques
- des logiciels de suivi-évaluation
- des Photocopieurs
- des vidéos projecteurs

2.1.1.2. La maison des compétences Burkina Suudu Bawdè (BSB), du ministère en charge de la formation professionnelle

Pour mieux organiser la gouvernance de la formation professionnelle, le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1er août 2024 portant composition du Gouvernement, a consacré la création du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique.

Par décret n° 2023-1312/PRES-TRANS/PM/MESFPT/MSJE du 06 octobre 2023 et ensemble de ses modificatifs, résulte de la fusion de plusieurs centres de formation. Il a été créé un établissement public à caractère administratif, appelé Burkina Suudu Bawdè (BSB), placé sous la tutelle technique du ministère en charge de la formation professionnelle et la tutelle financière du ministère en charge des finances.

Ses statuts en font le principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles au Burkina Faso.

Les missions de Burkina Suudu Bawdè (BSB),

Les missions de BSB s'inscrivent dans la vision du plan sectoriel éducation et formation et aux missions assignées au Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation professionnelle et technique en matière de formation professionnelle. Ainsi, BSB en tant que principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles au Burkina Faso a pour mission de « contribuer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement des compétences techniques et professionnelles ».

La Vision de BSB

Partant des fondements et considérant les défis à relever, la vision est : « *A l'horizon 2029, BSB assure pleinement son rôle de principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles avec une offre de formation et des prestations de services innovantes et inclusives, répondant aux besoins de l'économie* ».

III. Opérationnalisation du plan stratégique de développement de la formation agricole et rurale

Aux regards des missions des deux structures présentées ci-dessus, elles devraient collaborer de façon étroite dans la gouvernance de la FAR.

La DGFOMR devrait avoir une responsabilisation plus accrue pour la coordination du dispositif de pilotage. Elle convoque et préside toute rencontre en lien avec l'élaboration ; la planification du plan d'action, le suivi de sa mise en œuvre et l'évaluation de ses effets et impacts.

BSB, copréside toutes les rencontres sur les sujets ci-dessus cités.

Ces deux structures devraient œuvrer pour une forte dynamique de coopération et de travail entre les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la formation agricole et rurale, gage d'un système pluriel et intégré de la FAR.

Elles devraient encourager une forte implication des acteurs de tous les secteurs productifs et des partenaires sociaux dans la définition des orientations stratégiques et opérationnelles des politiques de formation et de qualification et les impliquer dans toutes les initiatives développées par l'Etat dans le domaine.

Il pourrait être envisagé deux comités techniques :

3.1. Le comité de suivi technique élargi.

Cette première instance de validation du nouveau format de la SNFAR devenu PSD-FAR, devrait comprendre un comité technique composé des structures suivantes :

N°	MINISTERES	STRUCTURES
01	Ministère de l'Agriculture des ressources animales et halieutiques (MARAH)	Cabinet du MARAH Secrétariat Général Direction Générale des études Statistiques et Sectorielles (DGESS) Ecole nationale de formation agricole de Matourkou Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) Inspection technique des services Direction générale des productions végétales Direction générale des aménagements hydro-agricoles Direction générale des ressources halieutiques Direction générale des productions animales Direction générale de la promotion de l'économie rurale
02	Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale (MEAPLN)	Direction générale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (DGETFP) Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DGEANF)
03	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)	Direction générale de l'enseignement supérieur technique
04	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)
05	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation et de Technique et Professionnelles (MESFTP)	Direction générale de la formation professionnelle Burkina Suud Bawdé
06	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)	Direction générale de l'insertion professionnelle
07	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)	Direction générale des études et statistiques sectorielles

N°	MINISTERES	STRUCTURES
08	Organisations Professionnelles Agricoles	Confédération paysanne du Faso
		Réseau FAR
Les membres non permanents qui peuvent être invités selon le sujet.		
09	Partenaires techniques et financier : Coopération autrichienne Coopération Allemande Coopération Suisse Etc....	
10	Les privés intervenant dans la FAR	

Ce comité élargi pourrait se réunir une fois l'année pour faire le bilan de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action et opérer les réajustements nécessaires et engager des actions d'appui comme rechercher soit de nouveaux partenariats soit de nouveaux financements.

3.2. Le comité technique restreint de suivi

Il pourrait être composé des structures suivantes :

N°	MINISTERES	STRUCTURES
01	Ministère de l'Agriculture des ressources animales et halieutiques (MARAH)	Secrétariat Général
		Direction Générale des études Statistiques et Sectorielles (DGESS)
		Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR)
		Direction des écoles et centres de formation
02	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	DGEP
03	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Professionnelle et Technique (MESFPT)	Direction générale de la formation professionnelle
		Burkina Suud Bawdé
04	Organisations Professionnelles Agricoles	Confédération paysanne du Faso

Le comité technique restreint est la direction technique qui :

- Organise la réactualisation du plan stratégique de la Formation agricole et Rurale et son plan d'action ;
- Prépare et convoque les rencontres du comité technique élargi ;
- Organise la collecte des informations sur les activités en matière de formation agricole et rurale des différents acteurs et partenaires ;
- Contribue à renseigner les indicateurs en matière de formation agricole et rurale au niveau national.

Pour plus d'efficacité, il est souhaitable de ne pas multiplier les structures et organes mais de mutualiser les actions des instances de gouvernance. Il pourrait être envisagé d'élargir les compétences et les membres des instances prévues dans les plans stratégiques et les autres initiatives en construction. Le Ministère en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques envisage un programme de formation de 100 000 jeunes. Les missions/attributions des comités à mettre en place dans le cadre de ce programme, pourraient être élargies pour prendre en compte le pilotage du plan stratégique de la formation agricole et rurale, toujours en synergie avec BSB.

IV. Les outils d'appui à la gouvernance.

Le suivi technique de la mise en œuvre du PSD-FAR et de son plan d'action se fera à travers la collecte, le traitement et l'analyse des données ainsi que la production de rapports périodiques permettant d'apprécier les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action.

La DGFOMR en concertation avec la DGESS du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques organisent la collecte, l'analyse et le traitement des données/informations. Ils présentent un rapport au comité technique restreint qui assure un premier niveau d'assurance qualité avant la présentation annuelle au comité technique élargi. Il pourrait être envisagé une collecte semestrielle des données/informations des acteurs

Le système de suivi et d'évaluation se basera sur différents outils qui permettront de collecter et de transmettre les données de base au comité de suivi élargi. Ces outils sont :

- le tableau de bord des indicateurs précisant leurs valeurs de référence et leurs valeurs cibles ; La finalité du PSD-FAR est de contribuer à l'atteinte des indicateurs du PA-SD et l'OAPH, par conséquent le suivi de son plan d'action utilisera le tableau de bord des indicateurs de ces deux documents stratégiques.
- la base de données (quantitative et qualitative) pour collecter et analyser les données, documenter les pratiques, en vue de leur capitalisation, puis de leur diffusion ;
- les rapports d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les mémorandums des échanges avec les acteurs, complétés par des visites de terrain.

4.1. Suivi et évaluation

Dans un souci de transparence et d'efficience, un système de suivi-évaluation sera piloté par le ministère en charge de l'agriculture à travers la Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) et impliquant tous les acteurs concernés.

4.1.1. Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi stratégique au niveau de chaque ministère est assuré par les Directions générales des études et statistiques sectorielles (DGESS). Le dispositif de suivi-évaluation du PSD-FAR s'appuiera sur les DGESS et des différents programmes déjà existants (PA-SD, OASP-H, PS-BSB, , PN/EFTP etc.) afin de capitaliser les actions.

Afin d'intégrer les exigences de l'approche sectorielle et permettre l'harmonisation entre les interventions des différents Ministères et des Partenaires techniques et financiers et autres acteurs, un manuel de suivi évaluation sera élaboré.

4.1.2. Outils de suivi et d'évaluation

- *Revue annuelle du PSD-FAR*

Le PSD-FAR fera l'objet de revue annuelle selon les niveaux suivants :

- au niveau national, le comité de suivi élargi se reunira en sessions pour examiner les PTBA, les rapports d'activités;
- au niveau régional des comités de suivi régional comprenant les services techniques en charge de la formation des différents ministères feront la revue et se réuniront en sessions pour examiner les PTBA, les rapports d'activités.

- *Revue à mi-parcours des PTBA*

Elle permettra de faire le point sur l'Etat d'avancement des réalisations physiques et financières, de relever les difficultés rencontrées et de formuler des recommandations visant à améliorer les performances dans la mise en œuvre. Elle se tient chaque semestre de l'année.

- *Evaluation*

Il sera organisée une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du plan stratégie.

Par ailleurs, pour pérenniser les actions du PS-FAR, il pourrait être élaboré un document pour la phase suivante de la stratégie.

4.2. Mécanisme de financement et stratégie de mobilisation des ressources

Le financement du PSD -FAR sera assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales, les ONG et autres associations et le secteur privé.

- ❖ L'Etat poursuivra son effort de financement de la formation agricole et rurale à travers une allocation budgétaire conséquente pour la mise en œuvre de la PS-FAR à travers les programmes de formations en cours et en formulation qui contribuent à l'opérationnalisation du PA-SD et l'OASP-H. Le programme de formation de courte durée

de 9000 jeunes par la DGFOMR, le programme en cours de formulation de formation de 100 000 jeunes, contribueront à l'opérationnalisation du PSD-FAR

❖ Les Partenaires techniques et financiers : Les interventions des PTF se feront sous forme de financement de projets et programmes. Plusieurs d'entre eux ont initiés des programmes pour les années, 2025, 2026, 2027 et 2028. Il s'agit notamment de :

- l'agence Lux-dev qui envisage insérer 45 000 jeunes tout secteur confondu d'ici fin 2028.
- La coopération technique allemande à travers les projets SKaBoWa et ProSol ;
- La coopération suisse qui finance en partie le plan d'action de Burkina Suudu Bawdè.

Ces contributions seront indispensables pour l'atteinte des objectifs du plan stratégique et partant du PA-SD et l'OASP-H.

❖ Les collectivités territoriales : leurs interventions se feront à travers la prise en compte des actions du PS-FAR dans les plans communaux de développement et les plans régionaux de développement.

❖ Les ONG et autres associations participeront au financement de la mise en œuvre du plan stratégique sous différentes formes appropriées. Le secteur privé : Les opérateurs privés nationaux comme étrangers et les acteurs directs de la formation agricole et rurale apporteront leur part de contribution à la mise en œuvre de la présente stratégie.

La stratégie de financement du plan d'actions pourrait comprendre aussi la concertation entre l'Etat et tous les acteurs susceptibles de contribuer à son financement au regard des expériences de financement passées ou en cours.

Conclusion

Le présent plan stratégique de développement de la Formation Agricole et Rurale (PSD-FAR) se veut quinquennal.

Plusieurs initiatives sont développées de manière isolée par plusieurs acteurs sans un arrimage bien établi avec les politiques et les orientations nationales dans le domaine de la formation agricole et rurale. Certaines de ces initiatives ne produisent pas toujours les résultats escomptés, souvent par manque de maîtrise du sujet et de compétences pour la conduite des activités surtout en matière d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique. Cependant, les services techniques de l'Etat, en charge des sujets de développement des compétences et de l'application des orientations de l'Etat en matière de FAR, pourraient être d'un apport

efficace pour la formulation des activités afin d'établir l'alignement avec les stratégies nationales, mais également pour la mise en œuvre et la capitalisation contribuant ainsi à mieux renseigner les indicateurs au niveau national.

La gouvernance de la FAR est donc un axe central de ce plan stratégique avec comme leads les services techniques en charge des questions de formation au niveau du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, et de celui de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique.

Ce plan stratégique s'articule autour de **trois (03)** axes stratégiques déclinés en objectifs stratégiques mesurables par des effets attendus. Le plan sera mis en œuvre à travers des plans d'actions triennaux glissants (PATG) qui se déclineront en plans de travail annuels (PTA) et d'autres outils de pilotage stratégique comme le plan de communication, la stratégie de mobilisation des ressources, etc.

D'un coût global de **58 282 934 000** Francs CFA, la mise en œuvre du PSD-FAR requiert l'engagement de tous les acteurs.

Le succès de la mise en œuvre du PSD-FAR est conditionné par un certain nombre de facteurs dont la non-prise en compte pourrait porter atteinte aux résultats.

Ce document de stratégie n'est que le cadrage et l'orientation du travail à effectuer. Un plan d'action détaillé accompagne cette stratégie. Ce plan d'action définit les activités à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.

Pour le plan d'action, il s'est agi de répertorier les initiatives en cours et celles prévues pour commencer dans les cinq prochaines années aussi bien par l'Etat que par ses partenaires, pour construire son contenu.

Le premier pas vers l'amélioration de la gouvernance de la FAR par les structures régaliennes, est d'avoir une meilleure connaissance des interventions des différents acteurs afin de pouvoir mieux les suivre et capitaliser les résultats.

Pour le financement du plan d'action, il s'est agi également de collecter les informations sur les budgets de chacune des initiatives en cours. Le financement prend en compte les ressources affectées aux initiatives développées par les services techniques et la contribution des partenaires techniques et financiers pour les projets et programmes.

Les risques majeurs pouvant affecter la mise en œuvre du plan ont été identifiés pour lesquels des mesures d'atténuation ont été proposées.

Annexe

Cadre de programmatique des activités assorties d'indicateurs d'extrants

Axe stratégique 1

Cadre Programmatique : Renforcement de la professionnalisation des acteurs du monde agricole et rural contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des sortis de la FAR

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement										
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her								
Axe stratégique 1: Renforcement de la professionnalisation des acteurs du monde agricole et rural contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des sortis de la FAR																									
<i>Objectif Stratégique 1.1: Améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur agricole</i>																									
Effet Attendu 1.1.1: Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'auto-emploi des jeunes et des femmes de la FAR.																									
Action 1.1.1.1: Renforcement des compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes de la FAR																									
A 1.1.1.1.1	Former les jeunes et femmes issus de la FAR en entrepren euriat	Nombre de jeunes et femmes recyclés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR		65000	15000	25000	2500 0	25	375 000	625 000	625 000	1 625 000	1 218 750	406 250									

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement			
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her	
sous total Action 1.1.1.2											400 000	400 000	400 000	1 200 000	600 000	600 000	-	
Action 1.1.1.3. appui à l'organisation des jeunes sortis de la FAR																		
A 1.1.1.3.1	Accompagner les sortis de la FAR à l'élaboration des textes juridiques des associations et coopératives	Nombre d'associations/coopératives créées	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	361	150	111	100	2,5	375	277,5	277,5	930	930				
A 1.1.1.3.2	Former les jeunes et femmes de la FAR en leadership	Nombre d'associations/coopératives créées	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	3000	1000	1000	1000	25	25000	25000	25000	75000	75000				

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
A 1.1.3.3	Former les jeunes et femmes de la FAR sur la gestion administrative et financière des associations et coopératives	Nombre de jeunes et femmes formés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	3000	1000	1000	1000	25	25000	25000	25000	75000	75000			
A 1.1.3.4	Former les jeunes et femmes de la FAR en technique de mobilisation des ressources	Nombre de jeunes et femmes formés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	3000	1000	1000	1000	25	25000	25000	25000	75000	75000			
sous total Action 1.1.1.3										77,5	75375	75277,5	75277,5	225930	225930	0	0

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her

Effet attendu 1.1.2. Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'emploi salarié des jeunes et des femmes de la FAR.

Action 1.1.2.1 : Développement d'un partenariat écoles-entreprises agricoles.

A 1.1.2.1.1	Elaborer une cartographie des entreprises agricoles et IMF	Disponibilité de la cartographie	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA, IMF RNFAR	1	0	1	0	500 0	0	5 000	0	5 000	5 000		
A 1.1.2.1.2	Organiser des cadres de concertations entre les structures de formation et les entreprises agricoles	Nombre de cadre de concertation organisés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	12	4	4	4	100 0	4000	4 000	4000	12 000	12 000		

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de référ ence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
A 1.1.2.1.3	Faciliter la mise en position de stage d'initiation à la vie professionnelle des jeunes et femmes de la FAR	Nombre de jeunes et femmes mis en stage d'initiation	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	3000	1000	1000	1000	0	0	-	0	0	-			
A 1.1.2.1.4	Développer le mentorat/tutorat	Nombre de jeunes et femmes mentorés/tutorés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	3000	1000	1000	1000	0	0	-	0	0	-			

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher
A 1.1.2.1.5	Créer une plateforme numérique d'échanges entre les entreprises, les IMF et les formés	Nombre de plateforme	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR	1	0	1	0	300 0	0	3 000	0	3 000	3 000			
A 1.1.2.1.6	Créer une plateforme numérique d'échanges entre les IMF et les formés	Nombre de plateforme	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, OPA RNFAR, IMF	1	0	1	0	300 0	0	3 000	0	3 000	3 000			
sous total action 1.1.2.1										4 000	15 000	4 000	23 000	23 000	-	-	-

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
A 1.1.2.2.1	Former les jeunes et femmes de la FAR en techniques de recherche d'emploi	Nombre de jeunes et de femmes formés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	65000	15000	25000	25000	25	375000	625000	625000	1 625000	1 137 500	487 500		
A 1.1.2.2.2	Former les jeunes et femmes de la FAR en déontologie,	Nombre de jeunes et de femmes formés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	65000	15000	25000	25000	25	375000	625000	625000	1 625000	1 137 500	487 500		

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
A 1.2.1.1.1	Prendre un arrêté instituant un cadre formel d'échanges	Disponibili té de l'arrêté	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	1	1	0	0	0	0	-	0	0	-			
A 1.2.1.1.2	Organise r des cadres d'échang es entre les acteurs impliqu é s dans la post formatio n de la FAR	Nombre de cadre d'échanges organisés	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	12	4	4	4	100 0	4000	4 000	4000	12 000	12 000			
sous total action 1.2.1.1										4 000	4 000	4 000	12 000	12 000	-	-	-

Action 1.2.1.2 : Conception d'outils de suivi et de traçabilité des sortis de la FAR.

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
A 1.2.1.2.1	Dévelop per une applicati on mobile pour la collecte des données	Disponibili té de l'application mobile	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	1	1	0	0	10 000	10000	-	0	10 000	10 000	0	0	
A 1.2.1.2.2	Concevoir une base de données	Disponibili té de la base de données	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	1	0	1	0	10 000	0	10 000	0	10 000	10 000	0	0	
sous total action 1.2.1.2										10 000	10 000	0	20 000	20 000	-	-	
Action 1.2.2.1 : Mise en œuvre du dispositif de suivi appui conseil																	
A 1.2.2.1.1	Acquérir des tablettes pour la collecte mobile	Nombre de tablettes acquises	DGFOMR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	500	150	150	200	100	15000	15 000	20000	50000	50000	0	0	

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rence	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
A 1.2.2.1.2	Former les acteurs du dispositif sur les outils du suivi appui conseil	Nombre le acteurs formés	DGFOMR	MARAH, CPF, RNFAR	150	50	50	50	35	1750	1 750	1750	5250	5250	0	0	
A 1.2.2.1.3	Assurer le suivi appui-conseil des jeunes et femmes de la FAR	Nombre de jeunes et de femmes appuyés	DGFOMR	MARAH, CPF, RNFAR	3000	1000	1000	1000	1	1000	1 000	1000	3000	3000	0	0	
A 1.2.2.1.4	Capitaliser les données sur les jeunes formés.	Nombre de jeunes et les femmes touchés	DGFOMR	MARAH, CPF, RNFAR	65000	15000	25000	25000	2000	2000	2000	6000	6000	0	0	0	
sous total action 1.2.2.1										19750	19750	24750	64250	64250	0	0	
sous total OS 1.2										33 750	33 750	28 750	96 250	96 250	-	-	

Code activité	Activités	Indicateur s	Responsable	Partenaires	Vale urs de réfé rénce	Cible	Programmation physique			Co ût uni tair e (en mil lier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A recherc her
TOTAL AXE 1										2 125	488 028	3 749 028	3 733 180	9 970 180	7 020 180	2 950 000	-

Axe Stratégique 2 :

Cadre programmatique : Développement de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural

Code activité	Activités	Indicateur	Responsable	Partenaires	Valeurs de référence	Cible	Programmation physique			Coût unitaire (en millier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement									
							2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher							
<i>Axe 2: Développement de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural.</i>																								
<i>Objectif Stratégique 2.1: Améliorer l'accès à la formation agricole et rurale</i>																								
<i>Effet Attendu 2.1.1: l'offre de formation agricole et rurale est développée selon les besoins du marché de l'emploi du secteur agro-pastoral et halieutique</i>																								
<i>Action 2.1.1.1:Création de nouveaux centres de promotion rurale</i>																								
A 2.1.1 .1.1	Immatriculer les domaines du CPR	Superficie immatriculée	DGFOMR	Coutumiers, collectivités territoriales, CFV, projets et programme, ONG/AD		15	15	0	0	350	250	5	-	-	5 250									
A 2.1.1 .1.2	Construire un nouveau CPR	nombre de nouveaux CPR construits	DGFOMR	MUH, MEF, Chef de file des PTF, DGEFTP, administration locale, collectivités territoriales, MEEA, MEAPL, MATM, autorités religieuses et coutumières	0	1	1	0	0	1 711 370	1 370	711 711	-	-	711 370	1								

A 2.1.1 .1.3	Suivre et contrôler la réalisation des infrastructures	nombre de rapports de suivi et contrôle	DGFOMR	MUH, MEF, Chef de file des PTF, DGEFTP, administration locale, collectivités territoriales, MEEA, MEAPL, MATM, autorités religieuses et coutumières	0	1	1	0	0	584	584	-	-	584				
A 2.1.1 .1.4	Equiper les nouveaux CPR	nombre de nouveaux CPR équipés	DGFOMR	MEF, Chef de file des PTF, DGEFTP, administration locale, collectivités territoriales, MEEA, MEAPL, MATM, autorités religieuses et coutumières	0	1	1	0	0	500 000	000	500	-	-	500 000			
sous total action 2.1.1.1															217	2	#REF!	#REF!
Action 2.1.1.2: dynamisation des centres de promotion rurale (CPR)																		
A 2.1.1 .2.1	Construire des salles de classe d'une capacité d'au moins cinquante (50) apprenants	Nombre de salles de classe construites	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et	9	6	3	0	25 000	000	150 000	75 000	-	225 000				

				programme, ONG/AD													
A 2.1.1 .2.2	Construire des blocs de dortoir	Nombre de blocs de dortoir construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		10	4	4	2	50 000	200 000	200 000	100 000	500 000			
A 2.1.1 .2.3	Construire des logements pour formateurs	Nombre logements de formateur construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		4	0	2	2	40000	-	80 000	80 000	160 000			
A 2.1.1 .2.4	Construire un réfectoire dans le CPR de Bonam	Nombre refectoires de construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		1	0	1	0	50000	-	50 000	-	50 000			
A 2.1.1 .2.5	Construire un bloc administratif de 10 bureaux dans le CPR de Bonam	Nombre de blocs administratif de 10 bureaux construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		1	1	0	0	80000	80 000	-	-	80 000			

A 2.1.1 .2.6	Réhabiliter les salles de classe	Nombre de salles de classe réhabilitées	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	21	7	7	7	5000	000	35	35 000	35 000	105 000		
A 2.1.1 .2.7	Réhabiliter les blocs de dortoir	Nombre de bloc de dortoir réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	28	8	10	10	15000	000	120	150 000	150 000	420 000		
A 2.1.1 .2.8	Réhabiliter les logements des formateurs	Nombre logement de formateurs de réalisés	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	40	5	20	15	10000	000	50	200 000	150 000	400 000		
A 2.1.1 .2.9	Réhabiliter les salles de conférence	Nombre de salle de conférence réhabilitées	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	2	0	2	0	10000	-	20	20 000	-	20 000		
A 2.1.1 .2.10	Réhabiliter les réfectoires	Nombre réfectoire de réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales,	5	0	5	0	15000	-	75	75 000	-	75 000		

				Projets et programme, ONG/AD														
A 2.1.1 .2.11	Réhabiliter les blocs administratifs	Nombre de bloc administratif réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		8	0	5	3	10000	-	50 000	30 000	80 000				
A 2.1.1 .2.12	Réhabiliter des blocs de latrines dans les CPR	Nombre de blocs de latrine réhabilité	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, MEA, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		14	4	5	5	2000	000	8 10 000	10 000	28 000				
A 2.1.1 .2.13	Réaliser une étude architecturale des travaux de construction et réhabilitation	Nombre d'étude architecturale	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, DGAHDI, MESFPT, MDUHV, Projets et programme, ONG/AD		1	1	0	0	50000	000	50 -	-	50 000				
A 2.1.1 .2.14	Construire des bergeries/chèvreries	Nombre de bergeries/chèvreries construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		3	1	2	0	15000	000	15 30 000	-	45 000				

A 2.1.1 .2.15	Construire des porcheries	Nombre porcheries construits	de	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		3	0	2	1	15000	-	30 000	15 000	45 000			
A 2.1.1 .2.16	Construire des poulaillers modernes d'une capacité de 1000 sujets dans les CPR	Nombre poulaillers construits	de	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		10	1	5	4	15000	000	15 75 000	60 000	150 000			
A 2.1.1 .2.17	Construire des étables de 20 bœufs dans les CPR	Nombre d'étable de 20 bœufs construits		DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		2	0	2	0	30000	-	60 000	-	60 000			
A 2.1.1 .2.18	Construire des magasins de stockage du matériel et équipement agricole d'une superficie de 400 m2	Nombre de magasins de stockage du matériel et équipement agricole d'une superficie de 400 m2 construits		DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		9	0	6	3	70000	-	420 000	210 000	630 000			
A 2.1.1 .2.19	Construire des magasins de stockage des produits agricoles d'une	Nombre de Magasin magasins de stockage des produits agricoles d'une capacité de		DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MEF, MUHV, Collectivités territoriales,		5	0	5	0	50000	-	250 000	-	250 000			

	capacité de 50 tonnes	50 tonnes construits		projets et programme, ONG/AD														
A 2.1.1 .2.20	Construire des magasins de stockage des intrants d'une capacité de 10 tonnes	Nombre de magasins de stockage des intrants d'une capacité de 10 tonne construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		9	0	6	3	20000	-	120 000	60 000	180 000				
A 2.1.1 .2.21	Construire des fenils dans les CPR	Nombre de Fenils construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		5	0	5	0	10000	-	50 000	-	50 000				
A 2.1.1 .2.22	Construire des aires de séchage 600 m2	Nombre d'aires de séchage construits	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, projets et programme, ONG/AD		8	3	5	0	15000	000	45 75 000	-	120 000				
A 2.1.1 .2.23	Construire des unités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux	Nombre d'unité de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux construit et équipé	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MDUHV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		9	0	5	4	100000	-	500 000	400 000	900 000				

A 2.1.1 .2.24	Mettre en place des unités de production de miel	Nombre d'unité de production de miel mises en place	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, INERA, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		7	0	5	2	5000	-	25 000	10 000	35 000		
A 2.1.1 .2.25	Installer des serres de 500m2 dans les CPR	Nombre de serre installés	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		4	0	2	2	20000	-	40 000	40 000	80 000		
A 2.1.1 .2.26	Mettre en place des unités de fabrication de grillage	Nombre d'unités de fabrication de grillage	DGFOMR	CPR, DAF, DMP		7	7	0	0	1000	000	7	-	-	7 000	
A 2.1.1 .2.27	Réaliser une étude environnementale et sociale	Nombre d'étude environnementale et sociale réalisées	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MTEE, DGAHDI, ST-Driz, DGPV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		1	1	0	0	32 000	000	32	-	-	32 000	
A 2.1.1 .2.28	AMEAPLger des basfonds de type PAFR	Superficie de bas fonds aMEAPLgés	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, DGAHDI, ST-Driz, DGPV, Collectivités territoriales, Projets et		150	50	100		4 000	000	200	400 000	-	600 000	

					programme, ONG/AD													
A 2.1.1 .2.29	Mettre œuvre en des plans de gestion environnement ale et sociale (PGES)	Nombre de PGES mis en œuvre	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, DGAHDI, ST-Driz, DGPV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		4	1	3	0	20 000	000	20	60 000	-	80 000			
A 2.1.1 .2.30	Réaliser perimetre des irrigués	Nombre modèle réalisés	AIRP	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, DGAHDI, ST-Driz, DGPV, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		8	6	2	0	35 000	000	210	70 000	-	280 000		
A 2.1.1 .2.31	Réhabiliter les bergerie/chèvre rie	Nombre de bergerie/chèvrerie réabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MARAH Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		5								15 000	10 000	25 000		
A 2.1.1 .2.32	Réhabiliter les porcheries	Nombre de porcherie Réabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MARAH Collectivités territoriales, Projets et		4		2	2	0	5000	000	10	10 000	-	20 000		

				programme, ONG/AD												
A 2.1.1 .233	Réhabiliter les poulaillers	Nombre de poulaillers réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MARAH, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		7		2	3	2	5000	000	10 15 000	10 000	35 000	
A 2.1.1 .234	Réhabiliter les étables	Nombre d'étable réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MARAH, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		6		0	4	2	5000	-	20 000	10 000	30 000	
A 2.1.1 .235	Réhabiliter les magasins	Nombre de magasin réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		4		1	1	2	5000	000	5 5 000	10 000	20 000	
A 2.1.1 .236	Réhabiliter les aires de séchage	Nombre d'aire de séchage réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MEF, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD		1		0	1	0	5000	-	5 000	-	5 000	
A 2.1.1 .237	Réaliser un AEPS dans les CPR	Nombre d'AEPS réalisés	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MEA, Collectivités		2		1	1	0	25000	000	25 25 000	-	50 000	

				territoriales, Projets et programme, ONG/AD													
A 2.1.1 .2.38	Réhabiliter les AEPS	Nombre d'AEPS réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MEA, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	6						20 000	40 000		60 000			
A 2.1.1 .2.39	Installer des réseaux électriques	Nombre de CPR raccordés au réseau électrique	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MTEMC, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	5						150 000			150 000			
A 2.1.1 .2.40	Réhabiliter les réseaux électriques	Nombre de réseau électrique réhabilités	DGFOMR	DAF, DMP, DCMEF, MESFPT, MTEMC, Collectivités territoriales, Projets et programme, ONG/AD	4						40 000			40 000			
sous total Action 2.1.1.2											470 000	205 000	40 000	715 000	-	-	-

Action 2.1.1.3: Mise en place d'un système de formation des enseignants et des formateurs de la FAR

A 2.1.1 .3.1	Créer un cadre de formation des enseignants et des formateurs de la FAR	existence d'un cadre de formation des enseignants et des formateurs de la FAR	DGFOMR	MUH, MEF, Chef de file des PTF, DGEFTP, administrati on locale, collectivités territoriales,			1	1	1	10 000	000	10	10 000	10 000	0	
--------------------	--	--	--------	---	--	--	---	---	---	--------	-----	----	-----------	--------	---	--

				MEEA, MEAPL, MATM, autorités religieuses et coutumières											
A 2.1.1 .3.2	Elaborer un plan de formation des enseignants et des formateurs de la FAR	existence d'un plan de formation des enseignants et des formateurs de la FAR	DGFOMR	MUH, MEF, Chef de file des PTF, DGEFTP, administrati on locale, collectivités territoriales, MEEA, MEAPL, MATM, autorités religieuses et coutumières			1	1	1	26 700	26 700	26 700	26 700	80 100	
A 2.1.1 .3.3	Signer des conventions de partenariat entre centres de formation pour la mise en œuvre du plan de formation	Nombre de conventions de partenariat signées	DGFOMR	MUH, MEF, Chef de file des PTF, DGEFTP, administrati on locale, collectivités territoriales, MEEA, MEAPL, MATM, autorités religieuses et coutumières			1	1	1	10 000 000	10 000	10 000	10 000	30 000	
sous total action 2.1.1.3										46 700	46 700	46 700	140 100	-	-

A 2.1.1 .4.1	élaborer un plan de communication	existence d'un plan de communication	DGFOMR	DCPM/MEF , DCPM/MAR AH, DCPM/MEE CCV, les presses privées	1	1	0	0	25 000	25 000			25 000			
A 2.1.1 .4.2	mettre en œuvre le plan de communication de la FAR	Nombre d'émission radio/télé diffusées nombre d'article de presse écrite	DGFOMR	DCPM/MEF , DCPM/MAR AH, DCPM/MEE CCV, les presses privées	40	0	20	20	5 000	-	100 000	100 000	200 000			
sous total action 2.1.1.4									25 000	100 000	100 000	225 000	-	-	-	
Action 2.1.1.5: formation des jeunes aux métiers agro-pastoral et halieutique																
A 2.1.1 .5.1	Former les jeunes dans les métiers de production végétale	Nombre de jeunes formés dans les métiers de production végétale	DGFOMR	MESFPT	72770	23765	24595	24410	25	125	594	614 875	610 250	1		
A 2.1.1 .5.2	Former les jeunes dans les métiers de production animale	Nombre de jeunes formés dans les métiers de production animale	DGFOMR	MESFPT	30990	10215	10465	10310	25	375	255	261 625	257 750	774 750		
A 2.1.1 .5.3	Former les jeunes dans les métiers de production de ressources halieutiques	Nombre de jeunes formés dans les métiers de production des ressources halieutiques	DGFOMR	MESFPT	3 250	1050	1100	1100	25	250	26	27 500	27 500	81 250		

A 2.1.1 .5.4	Former les jeunes dans les métiers de transformations des produits agro-pastorale et halieutique	Nombre de jeunes formés dans les métiers de transformations des produits agro-pastorale et halieutique	DGFOMR	MESFPT	10780	3930	3500	3350	25	250	98	87 500	83 750	269 500				
sous total action 2.1.1.5											974 000	991 500	979 250	944 750	-	-	-	
total OS 2.1										3 904	732	1 343	1 165	242 950	6 054	#REF!	#REF!	#REF!

Objectif Stratégique 2.2: Améliorer la qualité de la formation formation agricole et rurale

Effet attendu 2.2.1 : une ingénierie de la formation de qualité pour la formation agricole et rurale est développée

Action 2.2.1.1 : Élaboration de la nomenclature des métiers ruraux et de la cartographie de la FAR

A 2.2.1 .1.1	élaborer le répertoire des métiers agro-pastoraux et halieutique	existence d'un répertoire des métiers agro-pastoraux et halieutique	DGFOMR	PTF, OP, toute direction Générale ou centrale	1	1	0	0	5 000	000	5	-	-	5 000			
A 2.2.1 .1.2	élaborer les fiches métiers des métiers agro-pastoraux et halieutique	existence de fiches métiers des métiers agro-pastoraux et halieutique	DGFOMR	PTF, OP, toute direction Générale ou centrale	360	360	0	0	500	000	180	-	-	180 000			
A 2.2.1 .1.3	organiser un atelier d'élaboration de l'index et du dictionnaire pour la nomenclature des métiers agro-pastoraux et halieutique	existence d'un index et d'un dictionnaire pour la nomenclature des métiers agro-pastoraux et halieutique	DGFOMR	PTF, OP, toute direction Générale ou centrale	1	1	0	0	5 000	000	5	-	-	5 000			
A 2.2.1 .1.4	élaborer la cartographie des métiers ruraux	Existence d'une cartographie des métiers ruraux	DGFOMR	PTF, OP, toute direction	5	3	2	0	10 000	000	30	20 000	-	50 000			

				Générale ou centrale												
A 2.2.1 .1.5	diffuser les documents de la nomenclature et de la cartographie	nombre de documents diffusés	DGFOMR	PTF,OP, toute direction Générale ou centrale	6 000	2 000	2 000	2 000	25	000	50 000	50 000	50 000	150 000		
sous total action 2.2.1.1										270 000	70 000	50 000	390 000	-	-	-

Action 2.2.1.2 : développement de programmes de formation selon les besoins du marché du travail

A 2.2.1 .2.1	Elaborer les référentiels des métiers de production végétale selon l'APC	Nombre de référentiels de métiers de production végétale élaborés	DGFOMR	MESFPT	30	10	10	10	15 000	000	150 000	150 000	150 000	450 000		
A 2.2.1 .2.2	Elaborer les référentiels des métiers de production animale selon l'APC	Nombre de référentiels de métiers de production animale élaborés	DGFOMR	MESFPT	30	10	10	10	15 000	000	150 000	150 000	150 000	450 000		
A 2.2.1 .2.3	Elaborer les référentiels des métiers de production de ressources halieutiques selon l'APC	Nombre de référentiels de métiers de production de ressources halieutiques élaborés	DGFOMR	MESFPT	30	10	10	10	15 000	000	150 000	150 000	150 000	450 000		
A 2.2.1 .2.4	Elaborer les référentiels des métiers de transformations des produits agro-pastoral et halieutique selon l'APC	Nombre de référentiels de métiers de transformations des produits agro-pastoral et halieutique élaborés	DGFOMR	MESFPT	30	10	10	10	15 000	000	150 000	150 000	150 000	450 000		

A 2.2.1 .2.5	Elaborer des guides et supports pédagogiques	Nombre guides de et supports pédagogiques élaborés	DGFOMR	MESFPT			30	10	10	10	15 000	000	150	150	150	450			
A 2.2.1 .2.6	Implementer des référentiels de formation et de certification en Agro-pastoral et halieutique élaborés selon l'APC	Nombre guides de et référentiels implémentés	DGFOMR	MESFPT			30	10	10	10	5 000	50 000	50 000	50 000	150 000				
A 2.2.1 .2.7	reproduire et diffuser les référentiels élaborés	Nombre guides référentiels reproduits et diffusés	DGFOMR	MESFPT			30	10	10	10	5 000	50 000	50 000	50 000	150 000				
A 2.2.1 .2.8	Traduire les référentiels de formation de la FAR dans 04 langues nationales: mooré, dioula, fulfuldé et gourmatchema	Nombre guides référentiels traduits en langues nationales	DGFOMR	MESFPT			30	10	10	10	5 000	50 000	50 000	50 000	150 000				
sous total action 2.2.1.2												900 000	900 000	900 000	2 700 000	-	-	-	

Action 2.2.1.3 : renforcement des capacités du personnel enseignant dans les centres de formation non formel

A 2.2.1 .3.1	Former les gestionnaires et encadreurs des structures de FAR sur diverses thématiques	Nombre gestionnaire et encadreurs formés	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF			300	100	100	100	300	30 000	30 000	30 000	90 000			
--------------	---	--	--------	---	--	--	-----	-----	-----	-----	-----	--------	--------	--------	--------	--	--	--

A 2.2.1 .3.2	Former les formateurs en andragogie	nombre formateurs formés en andragogie	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	30 000	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.3	Former les formateurs en ingenierie de la formation	nombre formateurs formés n ingenierie de la formation	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000 30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.5	Former les formateurs en informatique	nombre formateurs formés en informatique	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000 30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.6	Former les formateurs en utilisation des equipements agricoles	nombre formateurs formés en utilisation des equipements agricoles	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000 30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.7	Former les formateurs en utilisation des drones	nombre formateurs formés en utilisation des drones	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000 30	30 000	30 000	90 000			

A 2.2.1 .3.8	Former les formateurs sur les cultures emergentes	nombre formateurs formés sur les cultures emergentes	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.9	Former les formateurs en approches d'incubation et coaching	nombre formateurs formés en approches d'incubation et coaching	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.10	Realiser des voyages d'études et de partages d'expériences réalisés	nombre voyages d'études et de partages d'expériences réalisés	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.11	Former les formateurs en installation de systèmes d'irrigation	nombre formateurs formés en installation de systèmes d'irrigation	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.12	Former les formateurs en agriculture intelligente au climat	nombre formateurs formés en agriculture intelligente au climat	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			

A 2.2.1 .3.13	Former les formateurs en apiculture	Nombres formateurs formés en apiculture	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.14	Former les formateurs en Pisciculture	Nombres formateurs formés en Pisciculture	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Acteurs non Etatiques Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
A 2.2.1 .3.15	Former les formateurs en élevage (les Tdrs doivent le thème de la formation)	nombres formateurs formés en élevage	DGFOMR	MJFIP ; MEAPL, MESRSI, MARAH, MEEA, Chambres consulaires, PTF		300	100	100	100	300	000	30	30 000	30 000	90 000			
sous total action 2.2.1.3												420 000	420 000	420 000	1 260 000	-	-	-

Effet Attendu 2.2.2: les spécificités de la formation agricole et rurale sont prises en compte dans le système national de certification

Action 2.2.2.1 : Certification des apprenants/producteurs.

A 2.2.2 .1.1	Mettre en place d'un mécanisme de certification par Validation des acquis de l'expérience (VAE)	existence d'un mécanisme de certification par Validation des acquis de l'expérience (VAE)	DGFOMR	MESFPT		1	1	0	0	5000	000	5	-	-	5 000			
--------------	---	---	--------	--------	--	---	---	---	---	------	-----	---	---	---	-------	--	--	--

A 2.2.2 .1.2	Organiser les producteurs à la certification par Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombres de producteurs Présentés par Validation des acquis de l'expérience (VAE)	DGFOMR	MESFPT		200		100	100	500	-	50 000	50 000	100 000				
A 2.2.2 .1.2	Organiser les apprenants des centres de formation à la certification par habilitation	nombre d'apprenants présentés par habilitation	DGFOMR	MESFPT		75000	25000	25000	25000	500	12 000	500	12 500 000	12 500 000	37 500 000			
sous total action 2.2.2.1											12 000	505	12 550 000	12 550 000	37 605 000	-	-	-
sous total OS 2.2											14 000	095	13 940 000	13 940 000	41 955 000	-	-	-
TOTAL AXE 2											17 904	827	15 283 200	15 085 950	48 197 054	#REF!	#REF!	#REF!
Total du Plan stratégique											17 827 904	15 283 200	15 085 950	48 197 054	#REF!	#REF!	#REF!	

Axe stratégique 3 :

Cadre programmatique : Amélioration de la gouvernance de l'Enseignement et de Formation Technique et Professionnels agricole

Code activité	Activités	Indicateur	Resp	Partenaires	Valeurs de référence	Programmation physique			Coût unitaire (en millier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
						2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher
A 3.1.1.3	Prendre en compte EFTP-APH dans les cadres régionaux de concertation	Nombre de session du CCR prenant en compte EFPTPA	DRARAH	Gouvernorat ;BSB; DGFOMR; DRESFPT; DRARAH;PTF,OPA; Réseau FAR; centres de formation;	0	17	17	17	700	11 900	11 900	11 900	35 700			35700
sous total action 3.1.1.1										11 900	11 900	11 900	35 700	-	-	35 700
Action 3.1.2.2 : Production d'une démarche de capitalisation des approches et résultats des différents intervenants en matière d'EFTP																
A 3.1.2.2.1	Produire des guides d'élaboration des outils de formation	Nombre de guides	DGFOMR	BSB; ; DRESFPT; DRARAH;PTF,OPA; Réseau FAR; centres de formation;	0	1			5000	5 000			5000	5 000		
A 3.1.2.2.2.	Diffuser les guides d'élaboration des outils de formation	Nombre de sessions	DGFOMR	Centres de formation ;	0	0	0	0								
sous total action 1.1.2.2										5 000	0	0	5000	5 000	-	-

Code activité	Activités	Indicateur	Resp	Partenaires	Valeurs de référence	Programmation physique			Coût unitaire (en millier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
						2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher
	total OS 3.1									16 900	11 900	11 900	40 700	5 000	#REF!	35 700
<i>Objectif Stratégique 3.2 : Améliorer la planification, le suivi évaluation et la capitalisation</i>																
Effet attendu 3.2.1 : La planification et le suivi-évaluation sont améliorés																
Action 3.2.1.3 : Programmation des activités et suivi-évaluation																
A 3.2.1.3.1	Elaborer les rapports périodiques de mise en œuvre du PSD-FAR	Nombre de rapports produits	DGFOMR	Membres du CT, Membres du COS		2	2	2								
A 3.2.1.3.2	Tenir les sessions ordinaires des comités	Nombre de sessions tenues	DGFOMR	Membres du CT, Membres du COS	0	2	2	2	500	1 000	1 000	1 000	3 000	3 000	3 000	

Code activité	Activités	Indicateur	Resp	Partenaires	Valeurs de référence	Programmation physique			Coût unitaire (en millier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
						2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher
A 3.2.1.3.3	Former les acteurs sur la gestion de la plateforme numérique de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs.	Nombre d'acteurs formés	DGFOMR	DSI/MARA H	0	50	50	50	5 000	10 000	10 000	10 000	30 000			30000
A 3.2.1.3.4	Former les acteurs sur les outils de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs	Nombre d'acteurs formés	DGFOMR	DSI/MARA H;BSB; DRESFPT; DRARAH;PTF,OPA; Réseau FAR; centres de formation;	0	50	50	50	5 000	10 000	10 000	10 000	30 000			30000

Code activité	Activités	Indicateur	Resp	Partenaires	Valeurs de référence	Programmation physique			Coût unitaire (en millier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
						2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher
A 3.2.1.3.5	Concevoir une plateforme numérique de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs.	Plateforme	DSI/MARAH	DGFOMR	0	30			2000	2 000			2 000	2 000		
A 3.2.1.3.6	Elaborer les outils de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs.	Nombre d'outil	DGFOMR	DSI/MARA H;BSB; DRESFPT; DRARAH;PTF,OPA; Réseau FAR; centres de formation;	0	30			5000	5 000			5 000	5 000		

Code activité	Activités	Indicateur	Resp	Partenaires	Valeurs de référence	Programmation physique			Coût unitaire (en millier)	Programmation financière (milliers FCFA)			Coût total	Source de financement		
						2026	2027	2028		2026	2027	2028		Etat	PTF	A rechercher
A 3.2.2.1.1	Acquerir du materiel et equipements au profit des structures de mise en oeuvre de l'EFTPA	Nombre (lot) de materiel et equipements	DGFOMR	PTF					PM							
A 3.2.2.1.2	Assurer la maintenace du materiel et equipements	Nombre (lot) de materiel et equipements	DGFOMR	PTF					PM							
sous total action 3.2.2										0	0	0	0	0	0	0
sous total OS 3.2										33 000	21 000	21 000	75 000	15 000	0	60 000
TOTAL AXE 3										49 900	32 900	32 900	115 700	20 000	0	95 700
Total du Plan stratégique										20 365 929	19 065 128	18 851 878	58 282 934	55 237 234		

Annexe 2 : Total Budget plan d'action.

Année	2026	2027	2028	Total	Etat	PTF	Montant à rechercher
Total axe 1	2 488 125	3 749 028	3 733 028	9 970 180	7 020 180	2 950 000	-
Total axe 2	17 827 904	15 283 200	15 085 950	48 197 054	48 197 054		
Total axe 3	49 900	32 900	32 900	115 700	20000	0	95 700
TOTAL	20 365 929	19 065 128	18 851 878	58 282 934	55 237 234	2 950 000	95 700

NB : Les montants sont en millier de francs.